

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU  
PAYS DE FONTAINEBLEAU

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE HORS SERVICIUMS PATRIMONIALES - ZONE AGGLOMÉRÉE

Approuvé le 24 novembre 2010

Dernière mise à jour : 28 septembre 2023 (approbation de la modification n°12)

- Limite communale
- Limite de zone ou de secteur
- Emplacement réservé
- Servitude en vue de la réalisation de programmes de logements dans le respect des objectifs de mixité sociale, en application de l'article L123-2 du CU
- Espace boisé classé
- Recul d'implantation Loi Barnier
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
- Secteur de plan de masse
- Recul d'implantation du bâti imposé (articles 6 et 7 du règlement)
- Secteur en application du L151-28 du CU à l'intérieur duquel la réalisation de logements comportant des logements locatifs bénéficie d'une majoration du volume constructible définie au règlement

En application de l'article L123-1-5 7° du CU

- Espace vert protégé
- Espace vert protégé strict
- Bâtiment de qualité architecturale
- Arbres alignés
- Ensemble urbain de qualité architecturale et patrimoniale
- Ruelles et impasses publiques ou privées
- Linéaire commercial protégé
- Bande de 50m de protection des lisières
- Captage d'eau potable
- Périmètre de protection d'un captage d'eau potable
- Zone d'Aménagement Concerté

En application de l'article L123-2a) du Code de l'Urbanisme

- Servitude "Projet d'aménagement global"
- Indication des hauteurs maximum, par secteur géographique, au sein de la zone UDZ2 et de la zone UX1
- Secteurs affectés par le bruit

0 250 500 750 m

Avertissement

Le report des servitudes a une valeur informative. Pour une utilisation précise de ces servitudes, consulter le service gestionnaire. Cf. tableau des servitudes en annexe.

N°	Désignation	Bénéficiaire
A	Programme de logements comportant 15% de logements locatifs aidés par l'État	C.A.P.F
B	Programme de logements comportant 30% de logements locatifs aidés par l'État	C.A.P.F
C	Programme de logements comportant 20% de logements locatifs aidés par l'État	C.A.P.F

  

N° ER	Désignation	Bénéficiaire
3	Extension du Cinéma	Avon
4	Amenagement d'une place, chemin rural des Bollingots	Avon
5	Amenagement d'un espace public en bord de Seine, rue du Port de Valvins	Avon
6	Amenagement carrefour, haut de la rue de Changis	Avon
7	Amenagement d'un espace public bordé entre la rue Durand et la rue Bécouat	Avon
8	Liaison douce, rue des Déportés	Avon
9	Elargissement de la rue C. Malry	Fontainebleau
11	Amenagement d'une voirie publique de dessert interne au quartier Guymeret	C.A.P.F
12	Amenagement d'une voirie publique au Sud du quartier La Brée	Fontainebleau
13	Amenagement d'une voirie publique de dessert interne au quartier Guymeret	C.A.P.F
14	Amenagement d'une voirie publique de dessert interne au quartier Guymeret	C.A.P.F
15	Création d'un rond-point, RD 606	Fontainebleau
16	Création d'une voie d'entrée de ville depuis la RD 606 (déjà prévue au POS en vigueur)	Fontainebleau
17	Création d'une voie d'entrée de ville depuis la RD 606	C.A.P.F
19	Liaison douce, Faisanderie	Fontainebleau
20	Bouffiers, création d'un accès viaire par la rue Royale	Fontainebleau
21	Bouffiers, création d'une liaison douce débouchant rue de France	Fontainebleau
22	Extérieur du collège Lucien Clément	Fontainebleau
23	Elargissement de l'avenue de Valvins (création d'une noue, d'une piste cyclable bidirectionnelle et élargissement de trottoir)	Avon
24	Elargissement de la voie d'accès Odéon (rue Saint-Fiacre)	C.A.P.F

